



AD MAJOREM PROPRIAE GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret impérial N°2025-08 du 27 Juillet 2025

Décret Impérial portant organisation du Mariage Princier

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le titre II, article 3 de la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il convient de fixer le calendrier du mariage à venir du Prince Octave et Mme la Comtesse de la Fiesta Del Sol,

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glénan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Article premier

Le Prince Impérial Octave et Sarah, Comtesse de la Fiesta Del Sol, ont exprimé leur désir de se marier, sous la bienveillance de Dieu et du Trône, et LL MM II & RR en ont pris acte.

Article 2

Le mariage princier durera quatre jours et se tiendra du jeudi 14 août au dimanche 17 août 2025.

Article 3

Le calendrier des festivités est fixé comme suit :

JEUDI 14 AOÛT 2025

- Cérémonie de présentation des époux au trône à 19 h

Lieu : Empire de la Basse Chesnaie – Salle du Trône

VENDREDI 15 AOÛT 2025

- Journée de préparation des lieux du mariage

Lieu : Domaine de la Raimonderie, D 92, 35320 LA COUYERE

SAMEDI 16 AOÛT 2025

Journée de mariage

- Mariage civil en France à 10h30

Lieu : Mairie de Saint Thual, 12 rue de Tourdelin, 35190 SAINT THUAL

- Mariage religieux à partir de 14 h

Lieu : Eglise de la Sainte-Trinité, rue du prieuré à TINTENIAC (35190)

- Mariage Impérial, célébré par SMIR à 16 h

- Vin d'honneur

- Banquet

- Bal de mariage

Lieu : Domaine de la Raimonderie, D 92, 35320 LA COUYERE

DIMANCHE 17 AOÛT 2025

Journée de retour de nocés.

Lieu : Domaine de la Raimonderie, D 92, 35320 LA COUYERE

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc